



VILLE DE SAINT-LAZARE  
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES  
PROVINCE DE QUÉBEC

## AVIS PUBLIC

### Demande de dérogation mineure

(Article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, RLRQ c. A-19.1)


Lors de la séance du conseil du **mardi 8 mai 2018 à 19 h 30**, ce dernier statuera sur une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au **2575, côte Saint-Charles** (lot numéro 3 500 239 au cadastre du Québec).

La nature et les effets de la dérogation demandée sont de régulariser la marge latérale gauche du garage privé attaché existant, plus particulièrement :

Disposition	Zone H*-080		
	Exigé en 1971 (REG 246)	Exigé en 2018 (REG 771)	Existant
Marge latérale gauche	3,0 m	4,0 m	0,63 m

Toute personne intéressée par cette demande de dérogation mineure peut se faire entendre du conseil lors de la séance ci-dessus mentionnée. Cette dernière aura lieu à l'hôtel de ville, situé au 1960, chemin Sainte-Angélique à Saint-Lazare

Le Service de l'urbanisme, qui a rédigé le texte du présent avis, peut être contacté pour tout renseignement additionnel par courriel à [klstrotmann@ville.saint-lazare.qc.ca](mailto:klstrotmann@ville.saint-lazare.qc.ca) ou par téléphone au 450 424-8000, poste 283.

  
Nathaly Rayneault, avocate – MPA, LL.M., O.M.A.  
Greffière et directrice  
Service du greffe et du contentieux

Z:\0600 - UZ\0630 - Aménagement (local)\0630-400 - DM\38878\_2575, Côte-St-Charles-régulariser marge latérale du garage privé attaché\Avis public\2018-04-17\_AP SGC final.doc

Notre ☎ : 0630-400 (38 878)